



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/77
30 novembre 2023



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-treizième réunion
Montréal, 15 – 19 décembre 2023
Points 9(c) et (d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITIONS DE PROJETS : NIGERIA

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur les propositions de projets suivantes :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) PNUD, ONUDI et Italie

Efficacité énergétique

- Projet pilote pour maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et des équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC (activités ne portant pas sur des investissements) ONUDI

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJETS- PROJETS PLURIANNUELS

Nigeria

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD (principale), ONUDI, gouvernement de l'Italie	81 ^e	67,5% d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE-7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2022	115,80 tonnes PAO
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2022	
Produits chimiques	Aérosols	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de trans-formation	Utilisation en labo	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				25,13	90,67				115,80
HCFC-141b dans des polyols pré-mélangés importés		1,11							1,11

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	344,9	Point de départ des réductions globales durables :	398,2
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	299,37	Restante	98,85

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2023	2024	2025	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	41,02	25,41	0,00	66,43
	Financement (\$ US)	2 782 000	1 723 205	0	4 505 205
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	26,32	0,00	0,00	26,32
	Financement (\$ US)	1 283 836	0	0	1 283 836
Italie	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,00	0,00	0,00	0,0
	Financement (\$ US)	0	0	0	0

(VI) DONNÉES DU PROJET			2018-2019	2020*	2021-2022	2023**	2024	2025	Total
Limite de consommation du Protocole de Montréal			310,41	224,19	224,19	224,19	224,19	112,09	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			310,41	224,19	224,19	167,81	167,81	112,09	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	2 600 000	1 400 000	0	2 600 000	0	1 610 472	8 210 472
		Coûts d'appui	182 000	98 000	0	182 000	0	112 733	574 733
	ONUDI	Coûts du projet	176 837	0	0	0	0	0	176 837
		Coûts d'appui	15 915	0	0	0	0	0	15 915
	Gouvernement de l'Italie	Coûts du projet	269 025	234 400	0	0	0	0	503 425
		Coûts d'appui	34 937	30 472	0	0	0	0	65 377
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	3 045 862		1 634 400				4 680 262
		Coûts d'appui	232 888		128 472				361 360
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet				2 600 000			2 600 000
		Coûts d'appui				182 000			182 000

* Le financement pour la tranche de 2020 a été approuvé en 2021.

** Cette tranche devait être soumise en 2021. Un accord révisé devra être examiné à la 93^e réunion.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Nigeria, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement pour la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au coût total de 2 782 00 \$US, comprenant 2 600 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 182 000 \$US, pour le PNUD². Cette demande est accompagnée d'un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, du rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2022 et du plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2024-2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Nigeria a déclaré une consommation de 115,80 tonnes PAO de HCFC en 2022, qui est inférieure de 66,4 pour cent à la consommation de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour la période 2018-2022 est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Nigeria (2018-2022 données communiquées en vertu de l'article 7)

HCFC	2018	2019	2020	2021	2022	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	3 194,60	3 054,40	2 406,14	2 395,28	2 105,50	4 518,77
HCFC-123	45,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-124	251,36	305,20	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-141b	901,00	585,80	312,30	167,60	0,00	875,90
Total (tm)	4 392,66	3 945,40	2 718,44	2 562,88	2 105,50	5 394,67
HCFC-141b dans des polyols pré-mélangés importés*	288,27	275,70	172,60	19,85	10,05	484,43**
Tonnes PAO						
HCFC-22	175,70	167,99	132,34	131,74	115,80	248,53
HCFC-123	0,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-124	5,53	6,71	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-141b	99,11	64,44	34,35	18,44	0,00	96,35
Total (tonnes PAO)	281,25	239,14	166,69	150,18	115,80	344,88
HCFC-141b dans des polyols pré-mélangés importés*	31,71	30,33	18,99	2,18	1,11	53,29**

* Données du Programme de pays.

** Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. La consommation de HCFC a enregistré une baisse continue, attribuable à la mise en œuvre des activités d'élimination incluses dans le PGEH, notamment la sensibilisation et la réduction des quotas alloués. En outre, les importations de HFC ont augmenté pour remplacer le HCFC-22 dans le secteur de l'entretien. Tous les HCFC, autres que le HCFC-22 et le HCFC-141b, sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2020 et une interdiction d'importation et d'utilisation du HCFC-141b, y compris dans des polyols pré-mélangés, est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Le Nigeria n'a consommé aucun HCFC-141b en 2022, en dehors des 1,11 tonnes PAO de HCFC-141b contenu dans des polyols pré-mélangés importés, à la suite de la reconversion de quatre entreprises de fabrication de mousse pour la réfrigération commerciale.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Nigeria a communiqué des données sur la consommation sectorielle de HCFC dans le rapport de 2022 sur la mise en œuvre du programme de pays qui concordent avec les données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

² Selon la lettre du 3 septembre 2021, adressée au PNUD par le ministère fédéral de l'Environnement du Nigeria.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement a mis en œuvre un système de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2022 était exacte (tel qu'indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a conclu qu'ayant atteint la cible de réduction du Protocole de Montréal, de 35 pour cent en 2020, et avec une consommation inférieure de plus de 66 pour cent à la consommation de référence de HCFC en 2022, le Nigeria devrait dépasser largement la réduction de 67,5 pour cent des HCFC, exigée d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre légal

6. Le gouvernement du Nigeria a mis à jour le cadre légal établi pour la gestion des SAO. Le Règlement sur la protection de la couche d'ozone a été publié dans la Gazette le 27 avril 2022³ et met à jour le règlement précédent de 2009 pour inclure des mesures de réglementation des HFC, conformément à l'Amendement de Kigali. Les HFC ont été ajoutés dans le système de permis et des dispositions sur l'efficacité énergétique ont été incluses. Ainsi donc, l'importation de tous les HCFC est interdite, à l'exception du HCFC-22.

Élimination du HCFC-141b dans le secteur de la fabrication de mousse de polyuréthane

7. La conversion de quatre entreprises de réfrigération commerciale, pour remplacer 30,50 tm de HCFC-141b par du formiate de méthyle (MF) ou des hydrofluorooléfines (HFO), s'est achevée en mars 2023. Les quatre entreprises ont reçu des machines de moussage à haute pression et utilisent désormais des produits chimiques à base de HFO pour la production de mousse isolante destinée aux chambres froides.

8. La conversion de l'entreprise Slavit Group (Slavit), pour remplacer 96,00 tm de HCFC-141b par du cyclopentane dans la fabrication de mousse isolante pour les chambres froides et de panneaux de construction, a été retardée en raison de difficultés de trésorerie chez les bénéficiaires et de problèmes dans la chaîne d'approvisionnement pour l'achat de l'équipement. L'équipement a été commandé et un réservoir de cyclopentane a été livré. Sous la coordination du PNUD, l'autre équipement de conversion a été livré en juillet 2023 et installé avec l'aide du fabricant. A l'issue des tests et essais en cours actuellement, le projet devrait être achevé d'ici la fin de 2023.

9. Le projet de groupe pour la conversion de 35 entreprises de mousse en aval, afin de remplacer 301,32 tm de HCFC par du MF pour les applications de mousse pulvérisée, les panneaux isolants et les articles isothermes, progresse. L'identification et la sélection d'une entreprise de formulation ont pris plus longtemps que prévu et finalement Vitapur Nig. Ltd. Lagos a été sélectionnée. Deux conseillers techniques ont été recrutés pour soutenir le projet. L'achat de matières premières est en cours pour effectuer des tests en laboratoire et des essais afin d'optimiser la formulation des systèmes de polyuréthane (PU). Une fois les tests et essais terminés, les utilisateurs finals recevront de l'assistance pour convertir leur production au MF. On s'attend à ce que la conversion des 35 utilisateurs en aval soit terminée d'ici décembre 2024.⁴

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

10. Les activités suivantes ont été mises en œuvre durant la deuxième tranche :

- (a) *Renforcement du cadre politique et réglementaire* : Projet de rapport sur la faisabilité de systèmes incitatifs pour promouvoir des solutions de remplacement des SAO; un registre en ligne des SAO et des HFC a été développé et testé; la consultation des parties prenantes

³ Official Gazette, volume 109, no. 79 Règlements nationaux sur l'environnement 2022 (Protection de la couche d'ozone et réduction progressive des hydrocarbures)

⁴ Les activités restantes pour la conversion des 35 entreprises de mousse en aval incluent : optimisation de la formulation d'ici le premier trimestre de 2024; conversion des distributeurs de mousse dans les entreprises en aval d'ici le début du deuxième trimestre de 2024; essais, tests et formation pour les utilisateurs en aval d'ici le quatrième trimestre de 2024.

sur un code de pratique pour l'utilisation des hydrocarbures, de l'ammoniac et du CO₂ est terminée et 1000 exemplaires ont été distribués; consultations avec les parties prenantes sur un système de contrôle intégré pour la gestion du cycle de vie des SAO et des HFC;

- (b) *Renforcement de l'administration douanière et de la capacité de contrôle des importations* : Achat de deux détecteurs de frigorigènes, les 48 autres seront achetés durant la troisième tranche⁵; et formation de 70 importateurs sur le système de permis;
- (c) *Renforcement de la formation et des compétences dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (RAC)* : Formation de 32 formateurs sur les frigorigènes aux hydrocarbures et l'efficacité énergétique en Italie; mise à jour des programmes nationaux de formation pour inclure les hydrocarbures, avec 2000 exemplaires distribués aux parties prenantes; achat d'équipement pour deux centres de formation pour en faire des centres d'excellence⁶; achat d'équipement pour la mise à niveau de six centres de formation et renforcer 10 autres centres de formation⁷; consultations avec des centres de formation sur la stratégie de formation pour le secteur RAC; ébauche d'un système de certification, un registre, une banque de données, un site Web, des modules de tests et du matériel ont été développés; et 5000 exemplaires d'un bulletin distribués à deux associations de RAC;
- (d) *Récupération et régénération des frigorigènes (RRR)* : Finalisation d'un plan pour des installations de régénération des frigorigènes, consultations avec les parties prenantes et appel d'offres; élaboration et diffusion de 500 exemplaires des directives locales pour les installations de régénération; livraison de l'équipement pour la création d'un centre de régénération; achat de 200 trousseaux d'outils de RRR⁸; et diffusion de brochures et d'affiches (1000 exemplaires) sur les frigorigènes de contrefaçon; et 300 techniciens ont été informés sur les dangers de l'utilisation de faux frigorigènes;
- (e) Des études de faisabilité sur la réfrigération au CO₂ dans les supermarchés et les applications à base d'ammoniac, à petite et moyenne échelle, devraient être terminées d'ici décembre 2023; et
- (f) *Démonstration de technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP)* : Cent unités de climatisation bi-blocs au R-290 et dix appareils de surveillance de la performance énergétique ont été achetés et livrés au Nigeria; ils seront installés pour démontrer la technologie au R-290 et la performance en termes d'efficacité énergétique.

Mise en œuvre et suivi du projet

11. La coordination et le suivi du projet ont été effectués par l'Unité de gestion du projet, établie au sein de l'Unité nationale de l'ozone (UNO). Les dépenses encourues jusqu'à présent totalisent 243 457 \$US : personnel et consultants (168 954 \$US); déplacements (35 891 \$US); réunions et ateliers (30 714 \$US); et dépenses diverses (7 898 \$US).

⁵ Seulement deux des 50 détecteurs de frigorigènes prévus ont été achetés en raison de problèmes dans la chaîne d'approvisionnement, les fonds restants ont été utilisés pour acheter de l'équipement de formation; l'achat des autres détecteurs sera porté au budget de la troisième tranche.

⁶ L'équipement a été livré au Nigeria au deuxième trimestre 2023; un centre à Lagos a reçu l'équipement, et la livraison au deuxième centre (Abuja) est en attente des procédures gouvernementales.

⁷ Livraison de l'équipement acheté avec des fonds de la deuxième tranche, prévue durant la troisième tranche.

⁸ L'achat des 78 trousseaux d'outils était prévu dans le cadre de la deuxième tranche du PGEH. 122 trousseaux supplémentaires, prévues pour la troisième tranche, ont été achetées avec des fonds de la deuxième tranche.

Niveau de décaissement des fonds

12. En date de septembre 2023, sur le montant de 4 680 262 \$US approuvé jusqu'à présent (4 000 000 \$US pour le PNUD, 176 837 \$US pour l'ONUDI et 503 425 \$US pour le gouvernement de l'Italie), un total de 3 190 181 \$US (68 pour cent) a été décaissé (2 827 391 \$US pour le PNUD, 176 837 \$US pour l'ONUDI et 185 953 \$US pour le gouvernement de l'Italie). Le solde de 1 490 081 \$US sera décaissé en 2024.

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

13. La mise en œuvre des activités de conversion chez Slavit et dans le projet de groupe incluant 35 entreprises de mousse se poursuivra durant la troisième tranche, avec le financement approuvé dans le cadre des première et deuxième tranches.

14. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2024 et décembre 2026 dans le secteur de l'entretien :

- (a) *Renforcement du cadre politique et réglementaire* : Consultations avec les parties prenantes pour généraliser le mécanisme de contrôle des HCFC et des incitatifs potentiels; dépannage pour le registre en ligne des permis d'importation de l'administration des douanes; formation de 50 intervenants et diffusion de 1000 exemplaires du code de pratique mis à jour, incluant désormais les frigorigènes à base d'hydrocarbures, d'ammoniac et de CO₂; recrutement d'une entreprise pour développer le système en ligne de mise en œuvre du système de contrôle intégré pour la gestion du cycle de vie des SAO; et voyage d'étude, dans un pays visé à l'article 5, au sujet du système de certification pour les techniciens (175 000 \$US);
- (b) *Renforcement de l'administration douanière et de la capacité de contrôle des importations* : Formation de 310 agents des douanes sur l'enregistrement des données, la déclaration et l'identification des frigorigènes; et formation sur le système de permis pour 230 importateurs (361 995 \$US);
- (c) *Élargissement de la portée de la formation RAC* : Mise à jour des programmes nationaux de formation pour inclure le CO₂ et l'ammoniac; achat d'équipement additionnel pour deux centres principaux de formation afin de soutenir les formations sur le CO₂ et l'ammoniac; soutien ciblé pour la stratégie de formation et la gestion des connaissances dans deux centres principaux de formation et 35 centres de formation; ateliers de formation sur la certification pour 250 négociants, consultants, installateurs et concepteurs; et finaliser l'accréditation pour la certification de la formation de formateurs (197 000 \$US);
- (d) *Système de certification des techniciens RAC* : Évaluer la compatibilité du système de certification, de l'enregistrement et de la banque de données; formation de 70 formateurs et 30 évaluateurs additionnels pour couvrir les 37 régions; programme pilote de certification pour 30 techniciens, suivi de la formation et certification de 2500 techniciens; et surveillance du processus de certification et soutien aux associations de RAC (713 234 \$US);
- (e) *Programme de récupération et régénération des frigorigènes* : Révision des directives locales pour les installations de régénération par les parties prenantes; installation et mise en service de l'équipement de régénération acheté dans le cadre de la deuxième tranche; formation sur le fonctionnement de l'équipement RRR; formation de 270 techniciens provenant de 27 ateliers de taille petite/moyenne et d'entreprises d'entretien, sur les opérations de RRR; trois ateliers de sensibilisation (75 participants) à l'intention de petites entreprises d'entretien, des utilisateurs finals, et des centres de formation pour promouvoir RRR, l'enregistrement de l'équipement et la certification des techniciens; et une campagne

de sensibilisation sur les impacts négatifs de l'utilisation de frigorigènes de contrefaçon (237 771 \$US);

- (f) *Démonstration de technologies à faible PRP :*
- (i) Conversion d'un supermarché, du HCFC-22 à une technologie au CO₂, incluant l'installation de l'équipement acheté (trois refroidisseurs centraux au CO₂, deux chambres froides, 30 présentoirs, équipement de surveillance de l'efficacité énergétique) (340 000 \$US);
 - (ii) Conversion de deux chambres froides, de taille petite à moyenne, à la technologie au CO₂ (une à basse température et l'autre à température moyenne); et installation de systèmes de surveillance de la sécurité (385 000 \$US);
 - (iii) Démonstration de la technologie aux hydrocarbures, incluant l'installation d'unités et d'appareils de surveillance de l'efficacité énergétique, achetés durant la phase précédente, surveillance de l'efficacité énergétique et analyse des données (10 000 \$US); et
- (g) Suivi du projet (170 000 \$US), incluant 150 000 \$US pour le personnel et les consultants, 15 000 \$US pour les déplacements, et 5 000 \$US pour des coûts divers.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre légal

15. Le gouvernement du Nigeria a déjà fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2023, à 115,5 tonnes PAO, soit une valeur inférieure à la cible de contrôle du Protocole de Montréal.

16. Bien qu'elle n'ait mis en œuvre aucune formation depuis la première tranche de la phase II du PGEH, l'administration des douanes fait partie du comité directeur du projet PGEH et participe aux réunions sur les quotas d'importation, organisées par l'UNO, maintenant ainsi son degré de sensibilisation générale aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

17. Le Secrétariat a pris note que le PNUD a procédé à l'achat d'équipement pour le secteur de l'entretien, prévu initialement dans la troisième tranche, durant la deuxième tranche, en raison des retards et des défis causés par la pandémie de COVID-19, afin de réduire le nombre des achats et les coûts d'expédition; de bénéficier des accords à long terme du PNUD avec des fournisseurs approuvés; d'atténuer l'effet des incertitudes dans la chaîne d'approvisionnement globale; et pour des raisons liées aux programmes. Par conséquent, 10 activités prévues pour la deuxième tranche (534 700 \$US), incluant l'élaboration d'un système intégré pour la gestion du cycle de vie des SAO, le voyage d'étude sur la certification des techniciens, la formation d'agents des douanes, la formation de techniciens et la certification, ont été reprogrammées et des fonds ont été utilisés pour l'achat d'équipement pour les instituts de formation, de détecteurs de frigorigènes pour les agents des douanes, d'outils pour les techniciens et d'équipement pour surveiller l'efficacité énergétique des unités de climatisation au R-290 dans le projet de démonstration. Les activités retardées seront mises en œuvre avec le financement de la troisième tranche.

18. Les outils et l'équipement acquis par les achats devancés ont déjà été livrés dans le pays et soutiendront les activités de formation et de démonstration technologique qui seront menées durant la troisième tranche. Le total du financement reprogrammé (534 700 \$US) représente 11 pour cent du financement total et il est donc autorisé en vertu du paragraphe 7(a) de l'Accord, Réaffectation des fonds, et du paragraphe 8(a), Facteurs à prendre en compte pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, qui prévoient que le pays utilisera la marge de manœuvre offerte en vertu du présent Accord pour répondre aux besoins spécifiques qui pourraient survenir lors de la mise en œuvre du projet.

19. Le Secrétariat a pris note également d'une dépense excédentaire de 31 062 \$US dans la composante de l'Italie durant la première tranche qui était affectée initialement au projet de reconversion des mousses chez Slaviv. Le PNUD a expliqué qu'il y avait eu un malentendu sur l'affectation des fonds pour l'Italie et que des fonds ont été utilisés pour la formation de formateurs sur les frigorigènes à hydrocarbures. Le PNUD a ajouté que ce montant ne serait pas nécessaire pour le projet de mousse et a demandé le transfert de ces fonds vers le secteur de l'entretien. Le Secrétariat a signalé qu'une augmentation du financement pour le secteur de l'entretien modifierait le ratio coût-efficacité approuvé pour ce secteur. Conformément aux situations précédentes où des soldes inutilisés par d'autres secteurs, ont été réaffectés pour entreprendre des activités supplémentaires dans le secteur de l'entretien, il a été convenu de déduire 6,47 tm (0,36 tonnes PAO) de HCFC-22 de la consommation restante admissible au financement, selon le taux de 4,80 \$US/kg.

20. Au sujet de l'offre d'une technologie à base de R-290 au Nigeria, le Secrétariat a voulu en savoir davantage sur l'installation pilote pour la production d'hydrocarbures, financée dans le cadre de la phase I chez Pamaque Nigeria Limited. Le PNUD a répondu que l'UNO continue à chercher des moyens d'améliorer l'usine pilote à base d'hydrocarbures mais sans succès, en raison des fonds insuffisants du promoteur de la technologie. Un modèle de partenariat public privé et/ou le financement par un donateur éventuel comptent parmi les solutions explorées actuellement.

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

21. Le Secrétariat a pris note que la formation de 80 formateurs locaux qui avait été retardée durant la deuxième tranche, n'avait pas été incluse dans la troisième tranche et estime qu'il est important de la mettre en œuvre. Par conséquent, des ajustements ont été faits pour inclure la formation de formateurs locaux et réduire le budget pour la formation d'agents des douanes et d'importateurs, par la mise en œuvre conjointe des cours de formation. Le tableau 2 présente une comparaison des coûts avec le budget révisé.

Tableau 2: Allocation du financement, proposée et révisée, pour la troisième tranche de la phase II du PGEH

Activité	Financement proposé (\$ US)	Financement révisé (\$ US)
Renforcement du cadre politique et réglementaire	175 000	175 000
Renforcement de l'administration douanière et de la capacité de contrôle des importations	361 995	328 131
Élargissement de la portée de la formation dans le secteur RAC	197 000	197 000
Système de certification des techniciens RAC*	713 234	747 098
Programme de récupération et de régénération des frigorigènes	247 771	247 771
Démonstration de technologies à faible PRP	735 000	735 000
Suivi du projet	170 000	170 000
Total demandé pour la troisième tranche	2 600 000	2 600 000

* Inclut la formation de formateurs au Nigeria.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres

22. L'UNO a mis sur pied un guichet sur l'égalité des genres pour coordonner toutes les questions liées à l'intégration de l'égalité des genres dans les projets du Protocole de Montréal et collabore avec des consultantes pour accroître la participation des femmes dans les activités mises en œuvre dans le cadre du PGEH. Une analyse sexospécifique du secteur RAC a été effectuée, et suite à une révision par les parties

prenantes, 2000 exemplaires ont été distribués. Un plan d'action est mis en œuvre pour faciliter des activités visant à renforcer l'égalité des genres et la responsabilisation des femmes dans les projets du PGEH au Nigeria. Davantage de femmes sont invitées à participer aux réunions et aux formations du Protocole de Montréal. Il est recommandé aux parties prenantes féminines de participer au programme de bourses pour les techniciennes de fabrication dans le cadre de la composante de l'ONUDI durant la phase III du PGEH. Une des principales entreprises d'entretien RAC bénéficiaires a augmenté son personnel féminin, d'une à cinq employées, en raison de la politique du PGEH sur l'intégration de l'égalité des genres. Les activités de formation dans le cadre du PGEH encourageront une plus grande participation des femmes, notamment par des activités de soutien et de sensibilisation sur le système de bourses pour les techniciennes dans le cadre de la phase III du PGEH. Des données, ventilées par genre, ont été recueillies auprès des participants à des formations dans les centres de formation RAC.

Demande de prolongation de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

23. La phase II du PGEH pour le Nigeria a été approuvée à la 81^e réunion en juin 2018 mais le document de projet n'a été signé qu'en novembre 2020. Par conséquent, le Nigeria a été affecté par la pandémie de COVID-19 qui a causé du retard dans la mise en œuvre des activités dans le cadre de la phase II du PGEH. La demande pour la troisième tranche, prévue initialement pour 2021, est soumise à la 93^e réunion en 2023 et la demande pour la quatrième et dernière tranche de la phase II du PGEH sera soumise en 2025. Le PNUE s'attend à ce que la phase II du PGEH soit achevée d'ici le 31 décembre 2026. Le Secrétariat recommande cette prolongation afin de permettre l'achèvement des activités restantes dans le pays.

Révision de l'Accord

24. L'Accord entre le gouvernement du Nigeria et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH a été mis à jour pour refléter la déduction de 0,36 tonnes de HCFC-22 du point de départ des réductions globales; refléter le financement additionnel décaissé par le gouvernement de l'Italie pour des activités dans le secteur de l'entretien; réaffecter la troisième tranche en 2023 et la quatrième tranche en 2025; et refléter le prolongement de l'Accord jusqu'au 31 décembre 2026, tel que contenu à l'Annexe I au présent document. L'Accord entièrement mis à jour sera annexé au rapport final de la 93^e réunion.

Pérennité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

25. L'interdiction d'importation et d'utilisation du HCFC-141b, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, garantira la conversion durable des entreprises du secteur de la fabrication de mousse PU à des solutions de remplacement à faible PRP et zéro PAO. La mise à jour des programmes de formation pour inclure l'utilisation sécuritaire de frigorigènes aux hydrocarbures, et la fourniture d'outils et d'équipements aux établissements de formation soutiendront la formation des techniciens RAC, et avec la certification des techniciens et les interdictions en place visant l'importation de HCFC et d'équipement à base de HCFC, continueront de soutenir la transition du secteur de l'entretien vers des solutions de remplacement sans HCFC. Tandis que la certification des techniciens RAC est incluse dans les règlements, l'application de ces règlements reste faible et donc l'UNO poursuivra sa collaboration dans ce domaine avec la branche chargée de l'application au sein du ministère fédéral de l'Environnement. Les défis pour la réussite de ce projet incluent la résistance des parties prenantes à l'adoption de frigorigènes aux hydrocarbures due à des préoccupations de sécurité; des retards dans la mise en œuvre du projet; la taille et la population importantes du pays. Les mesures prises pour réduire ces défis incluent la sensibilisation continue sur l'utilisation sécuritaire des frigorigènes aux hydrocarbures; la formation avancée des formateurs RAC en Italie et la formation de formateurs locaux pour développer des compétences dans la manipulation des frigorigènes à faible PRP dans tout le pays; l'implication continue avec l'agence d'application de la loi environnementale pour mettre en œuvre les Règlements sur la couche d'ozone; et la sensibilisation continue aux activités du PGEH. Les infrastructures mises en place pour la récupération et la régénération du HCFC-22 contribueront aussi à une réduction durable de la consommation de HCFC-22 vierge aux fins d'entretien.

Conclusion

26. Le gouvernement du Nigeria met en œuvre un système de permis et de quotas, et la consommation de HCFC en 2022 était inférieure aux cibles fixées par le Protocole de Montréal et dans son Accord avec le Comité exécutif. En raison d'un retard dans la signature du document de projet et des défis liés à la pandémie de COVID-19, les activités dans les secteurs de la fabrication de mousses et de l'entretien ont été retardées. Les projets de conversion pour les mousses accusent du retard mais ont été remis sur les rails, ils progressent et devraient être achevés d'ici décembre 2024. Depuis l'entrée en vigueur de l'importation et de l'utilisation de HCFC-141b en janvier 2023, aucun HCFC-141b n'a été importé. L'équipement et des outils pour la formation dans le secteur RAC et pour les agents des douanes afin d'identifier les frigorigènes ont été achetés et livrés; ils contribueront aux activités de formation qui seront menées durant la troisième tranche. Les fonds inutilisés pour la conversion de Slaviv, au montant de 31 062 \$US, ont été réaffectés à des activités supplémentaires dans le secteur de l'entretien qui entraîneront une réduction additionnelle de la consommation de HCFC de l'ordre de 0,36 tonnes PAO.

RECOMMANDATION

27. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note :

- (a) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Nigeria;
- (b) De la déduction de 0,36 tonnes PAO de la consommation restante éligible de HCFC pour un financement associé à la réaffectation de fonds, inutilisés par le projet de conversion de mousse chez Slaviv, vers le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération;
- (c) Que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord entre le gouvernement du Nigeria et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH, tel que contenu à l'Annexe I au présent document, notamment : le paragraphe 1, l'Appendice 2A, avec la déduction de la consommation restante admissible au financement, la réaffectation de la troisième tranche à 2023 et de la quatrième tranche à 2025, et le prolongement de l'Accord jusqu'au 31 décembre 2026; et le paragraphe 17 qui a été ajouté pour indiquer que l'Accord révisé remplace l'Accord conclu à la 81^e réunion; et
- (d) Que l'Accord pour la phase III du PGEH sera révisé en conséquence afin de refléter la déduction de 0,36 tonnes PAO de HCFC lorsque la deuxième tranche sera soumise.

28. Le Secrétariat du Fonds recommande également l'approbation globale de la troisième tranche de la phase II du PGEH pour le Nigeria et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2024-2025, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	2 600 000	182 000	PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJET NON-PLURIANNUEL

Nigeria

TITRE DU PROJET

AGENCE D'EXÉCUTION/BILATÉRALE

(a) Projet pilote pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation (RAC)	ONUDI
--	-------

OBJECTIF DU PROJET

Ce projet pilote a pour but de mettre en œuvre des normes minimales de performance énergétique dans le secteur RAC, par l'application des règlements, le développement des compétences, la surveillance et la collecte de données, et des activités de sensibilisation.

AGENCE NATIONALE DE COORDINATION	Unité nationale de l'ozone
----------------------------------	----------------------------

DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe F)	Année : 2022	10 521,14 tm	17 374 682 tonnes éq. CO ₂
--	-----------------	--------------	--

Rubrique	Activités ne portant pas sur des investissements
	Entretien RAC
HFC utilisés par le secteur de l'entretien	9 826,34 tm 15 180 524 tonnes éq. CO ₂
Durée du projet (mois):	24 mois
Montant initial demandé (\$ US):	150 000
Coûts du projet final (\$ US):	145 000
Subvention demandée (\$ US):	145 000
Coût d'appui pour l'agence d'exécution (\$ US):	13 050
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$ US):	158 050
Économies d'efficacité énergétique (\$ US/KwH):	s.o.
État du financement de contrepartie (O/N):	s.o.
Étapes de suivi du projet incluses (O/N):	O
Normes minimales de performance énergétique disponibles pour le secteur concerné (O/N):	O

RECOMMANDATION DU SECÉTARIAT	Examen individuel
------------------------------	-------------------

**PROJET PILOTE POUR MAINTENIR ET/OU AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
DES TECHNOLOGIES ET ÉQUIPEMENTS DE REMPLACEMENT DANS
LE CONTEXTE DE LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DES HFC
(ACTIVITÉS NE PORTANT PAS SUR DES INVESTISSEMENTS)**

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

29. Au nom du gouvernement du Nigeria, l'ONUDI a soumis, conformément à la décision 91/65, une demande pour un projet pilote visant à maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et des équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC (activités ne portant pas sur des investissements), au montant de 150 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 13 500 \$US, selon la soumission initiale⁹. La demande inclut une description des activités spécifiques, des cibles et des indicateurs de performance ainsi qu'un plan de mise en œuvre pour la période 2024 à 2026.

État de la mise en œuvre des activités reliées à l'efficacité énergétique financées par le Fonds multilatéral

30. Durant la mise en œuvre du projet d'activités de facilitation, l'Administrateur national de l'ozone a renforcé le partenariat avec le ministère de l'Énergie pour identifier les liens entre la réduction progressive des HFC et l'efficacité énergétique. Deux ateliers jumelés ont été organisés pour les décideurs nationaux en matière d'efficacité énergétique et les administrateurs de l'ozone. Par la suite, les enjeux d'efficacité énergétique pour les équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) ont été intégrés dans la Politique énergétique nationale (NEP).

Projet pilote sur l'efficacité énergétique

31. Le gouvernement du Nigeria a ratifié l'Amendement de Kigali le 20 décembre 2018.

Rapport sur la consommation de HFC

32. Le gouvernement du Nigeria a déclaré une consommation de 17 374 682 tonnes éq.CO₂ de HFC en 2022. La valeur de référence pour la consommation de HFC a été établie à 15 187 779 tonnes éq.CO₂. La consommation de HFC déclarée pour 2019-2022, en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HFC au Nigeria de 2019 à 2022 (Données de l'article 7)

HFC	2019	2020	2021	2022
Tonnes métriques (tm)				
HFC-134a	1 801,15	1 829,88	3 232,70	8 401,92
HFC-32	0,00	0,00	0,00	26,90
HFC-227ea	0,00	0,00	0,00	631,88
R-404A	205,89	0,52	0,00	147,91
R-407A	0,00	0,00	0,00	7,40
R-407C	0,00	0,11	0,00	41,35
R-410A	0,00	0,52	1 800,50	1 263,78
Total (tm)	2 007,04	1 831,03	5 033,20	10 521,14
Tonnes éq. CO₂				
HFC-134a	2 575 645	2 616 728	4 622 761	12 014 746
HFC-32	0	0	0	18 158
HFC-227ea	0	0	0	2 034 654
R-404A	807 418	2 039	0	580 044
R-407A	0	0	0	15 592
R-407C	0	195	0	73 349
R-410A	0	1 086	3 758 544	2 638 141
Total (tonnes éq. CO₂)	3 383 063	2 620 048	8 381 305	17 374 682

⁹ Selon la lettre datée du 24 août 2023, adressée à l'ONUDI par le ministère fédéral de l'Environnement du Nigeria.

Cadre politique, réglementaire et institutionnel

33. Le ministère fédéral de l'Environnement est l'autorité nationale désignée au Nigeria pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal et de l'Amendement de Kigali. L'Unité nationale de l'ozone (UNO), établie au sein du ministère, est responsable de la mise en œuvre des activités au niveau opérationnel.

34. Plusieurs ministères jouent des rôles importants dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal et des activités liées à l'efficacité énergétique, tel qu'indiqué ci-dessous. L'Organisation des normes du Nigeria (SON) est responsable de l'élaboration, l'adoption et l'application des normes et joue un rôle clé dans l'élaboration et l'application des Normes minimales de performance énergétique (NMPE). SON est l'autorité qui émet les NMPE et les certificats d'étiquetage pour les fabricants et les importateurs et assure la surveillance du marché avec les ateliers et les distributeurs de frigorigènes pour combattre les importations illicites d'équipements et de frigorigènes.

35. La Commission de l'Énergie du Nigeria (ECN) encourage le développement de l'énergie durable au Nigeria à travers l'élaboration de plans stratégiques et la coordination des politiques nationales. ECN soutient la collecte de données énergétiques ainsi que des études et une analyse en vue d'élaborer des règlements (tels que les NMPE) et des politiques.

36. L'administration douanière du Nigeria (NCS) et l'Agence nationale pour l'alimentation et les médicaments (NAFDA) sont responsables de l'émission des permis pour les substances et les équipements réglementés ; NCS effectue aussi le dédouanement des frigorigènes et des équipements importés et joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la norme d'étiquetage.

37. La Politique énergétique nationale définit la vision et les objectifs du gouvernement pour le développement et l'utilisation des ressources énergétiques dans le pays. Le Plan d'action national pour l'efficacité énergétique a été élaboré pour identifier les obstacles et fixer des cibles et des indicateurs sur la base des potentiels nationaux et des évaluations socio-économiques. Dans ce contexte, le Nigeria a élaboré les NMPE pour les réfrigérateurs et les climatiseurs en 2017. Depuis, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont élaboré des NMPE régionales pour l'équipement RAC que le Nigeria a adoptées en remplacement des NMPE nationales.

38. Les NMPE exigent que les fabricants affichent les étiquettes relatives à l'énergie sur les produits et que le frigorigène utilisé soit à PAO nul. La norme d'étiquetage est finalisée pour l'équipement de climatisation et en cours de préparation pour les appareils de réfrigération.

39. Le Nigeria a élaboré son Plan d'action national sur le refroidissement en 2022 pour définir la stratégie d'élimination des substances réglementées par le Protocole de Montréal, en réduisant les émissions par l'application d'exigences d'efficacité énergétique dans le secteur RAC. Le plan d'action recommande la mise à jour des NMPE et des étiquettes pour les réfrigérateurs et les climatiseurs en 2025 et 2028.

Objectif du projet

40. Ce projet pilote pour maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et des équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC au Nigeria est conçu pour éliminer les obstacles à l'application des NMPE dans le secteur RAC, par l'instauration de l'étiquetage et la mise à jour des NMPE, l'amélioration du laboratoire national de tests et une formation sur la vérification des tests, et la coordination du développement des compétences, de la surveillance, de l'application des règlements et des activités de sensibilisation.

Activités proposées

41. Les activités suivantes sont proposées pour le projet pilote :

- (a) Définir la norme d'étiquetage pour les appareils de réfrigération (Nigeria Industrial

Standard (NIS) ECOSTAND 071-1), incluant la consultation des parties prenantes, la coordination avec SON pour l'approbation et la publication de la norme approuvée dans la Gazette (15 000 \$US) ;

- (b) Instaurer un programme de surveillance du marché pour recueillir des données sur l'efficacité énergétique des appareils RAC, en vue de la mise à jour régulière des NMPE, en formant un partenariat entre l'association RAC, les importateurs et les détaillants d'appareils (20 000 \$US) ;
- (c) Réviser et améliorer les NMPE et la norme d'étiquetage pour les équipements de climatisation afin d'améliorer l'efficacité énergétique, incluant l'intégration des exigences pour l'utilisation de frigorigènes à faible PRP et PAO nul dans la norme, des consultations publiques avec les parties prenantes et le lancement des NMPE et de la norme d'étiquetage mises à jour (28 000 \$US) ;
- (d) Améliorer le laboratoire de tests pour les réfrigérateurs et les climatiseurs afin de faciliter les tests des appareils à frigorigènes inflammables (35 000 \$US); et formation du personnel pour vérifier les tests effectués sur des échantillons de produits RAC provenant du marché (25 000 \$US) ;
- (e) Étude théorique sur une politique d'achats publics verts qui servirait de guide pour l'achat d'équipements RAC à faible PRP et écoénergétiques dans le secteur public (10 000 \$US) ;
- (f) Organiser deux sessions de formation pour 20 agents des douanes sur l'application de la norme d'étiquetage de l'efficacité énergétique (7 000 \$US); et
- (g) Activités de sensibilisation et de formation sur les NMPE mises à jour et les exigences d'étiquetage à l'intention des autorités réglementaires (UNO, SON, ECN, ministère de l'Industrie et NCS), les procédures d'application et les enseignements tirés des études de cas (10 000 \$US).

Coût total du projet pilote

42. Le coût total du projet pilote a été estimé à 150 000 \$US. Le projet sera mis en œuvre sur une période de 24 mois.

Coordination des activités liées à l'efficacité énergétique et financées en dehors du Fonds multilatéral

43. Les projets liés à l'efficacité énergétique, financés en dehors du Fonds multilatéral, incluent un projet pour intensifier le refroidissement durable, mené par ECN et financé par "Clean Cooling Collaborative", et un projet pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre provenant d'équipements RAC obsolètes en Afrique de l'Ouest (AGORA), financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Le premier intègre des cibles de refroidissement dans la contribution déterminée au niveau national (CDN), mène des campagnes de sensibilisation pour la promotion de climatiseurs écoénergétiques et écologiques; recommande des protocoles et fournit de la formation pour améliorer la surveillance, la vérification et l'application de la loi. Le second projet vise le renforcement des politiques et des règlements, la transformation du marché RAC par le remplacement des équipements et la création d'une flotte d'équipements RAC écoénergétiques utilisant des frigorigènes à faible PRP (par ex. climatiseurs domestiques à base de R-290).

44. L'Administrateur national de l'ozone veillera à la complémentarité du projet sur l'efficacité énergétique proposé avec les activités mentionnées ci-dessus. Le projet proposé améliore les NMPE pour les réfrigérateurs seulement, puisque les NMPE pour la climatisation sont couvertes par le projet d'amélioration. Le volet de sensibilisation dans le projet actuel complétera aussi les campagnes de

sensibilisation d'autres projets, en ciblant un plus grand nombre de parties prenantes et de localités à travers le pays. La formation des agents des douanes pour la lecture des NMPE complétera la formation des autres agents d'application de la loi dans le cadre du projet d'amélioration afin de former une équipe de surveillance complète pour l'application des NMPE et de la norme d'étiquetage aux appareils RAC.

45. Le projet proposé fournira un cadre institutionnel pour faciliter la mise en œuvre réussie du système de rabais pour les climatiseurs, proposé dans le projet AGORA qui doit débiter en 2024. L'amélioration des NMPE et des étiquettes pour les réfrigérateurs, proposée dans ce projet, guidera l'achat d'équipements pour le système de rabais dans le cadre du projet AGORA.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

46. Le Secrétariat a examiné la proposition de projet, à la lumière des activités décrites dans le cadre de la décision 91/65.

47. Conformément à la décision 91/65, le gouvernement du Nigeria a confirmé : que l'UNO coordonnerait ses activités avec les autorités responsables de l'efficacité énergétique et les organismes nationaux de normalisation pour faciliter l'examen de la transition de frigorigènes, lors de l'élaboration de normes écoénergétiques dans les secteurs/applications concernés; que, dans le cas où le Nigeria aurait mobilisé du financement ou s'approprierait à le faire, auprès de sources autres que le Fonds multilatéral, pour les composantes d'efficacité énergétique lors de la réduction progressive des HFC, le projet n'entraînerait pas la répétition d'activités déjà financées par le Fonds multilatéral; que l'information sur les progrès du projet, les résultats et les principaux enseignements tirés seront rendus disponibles, le cas échéant; et que la date d'achèvement du projet sera fixée, au plus tard, 36 mois à compter de la date d'approbation par le Comité exécutif et qu'un rapport détaillé sera soumis au Comité exécutif dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet.

Cadre politique, réglementaire et institutionnel

48. À la suite d'une question sur l'état de la mise en œuvre des NMPE et leur caractère obligatoire, l'ONUDI a confirmé que les NMPE et la norme d'étiquetage pour les équipements RAC sont obligatoires, tel qu'approuvées et publiées dans la Gazette par le gouvernement. Les NMPE sont appliquées mais la partie sur l'étiquetage est mise en attente en raison d'une révision de l'étiquette pour assurer la conformité au modèle d'harmonisation des normes de la CEDEAO. Le nouveau design a été approuvé récemment par le Parlement de la CEDEAO et devra être approuvé par le conseil des normes de SON pour publication dans la Gazette et mise en vigueur. La NMPE doit faire l'objet d'une révision et des dispositions ont commencé à être prises à cet effet.

Questions techniques et reliées aux coûts

49. Au sujet de la mise à niveau du laboratoire, l'ONUDI a précisé que les installations de tests sont opérationnelles. La mise à niveau concerne les mesures de sécurité pour l'installation afin de faciliter les tests sur les équipements utilisant des frigorigènes inflammables. La mise à niveau inclut l'installation d'un système de ventilation, un système de sécurité incendie, des extincteurs, des matériaux ignifuges à l'intérieur du laboratoire, etc. À l'issue de la discussion, le coût d'installation d'équipement et des matériaux ignifuges sur le plafond, les cloisons intérieures et le plancher a été ramené de 20 000 \$US à 15 000 \$US. Un coût total de 30 000 \$US a été convenu pour la mise à niveau du laboratoire.

Coût convenu pour le projet pilote

50. Le coût total du projet a été ramené à 145 000 \$US pour la mise en œuvre des activités proposées, résumées au paragraphe 41.

Pérennité du projet pilote et évaluation des risques

51. Le Nigeria met en œuvre des NMPE et des normes d'étiquetage obligatoires pour les équipements RAC. Des mises à jour régulières des NMPE soutiendront l'amélioration continue de l'efficacité énergétique des équipements RAC. Les NMPE et la norme d'étiquetage mises à jour seront distribuées aux parties prenantes pour garantir l'adoption par toutes les parties prenantes dans le pays.

52. Les risques identifiés incluent la faible priorité du projet dans certaines institutions, l'instabilité politique et un manque de compétence technique qui pourrait entraver la réussite de la mise en œuvre du projet. Pour y faire face, l'UNO veillera à une pleine consultation et un partage d'information durant la mise en œuvre. L'ONUDI ouvrira un bureau national pour soutenir la mise en œuvre du projet, et la sélection des principaux partenaires de contrepartie se fera selon la fermeté de leurs intérêts et engagements et en étroite consultation avec l'UNO.

RECOMMANDATION

53. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) Approuver le projet pilote pour maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et des équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC (projet ne portant pas sur des investissements) pour le Nigeria, au montant de 145 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 13 050 \$US, pour l'ONUDI, en prenant note :
 - (i) Que le gouvernement du Nigeria s'est engagé à respecter les conditions énoncées dans la décision 91/65 (b)(iv)b. à (b)(iv)d.; et
 - (ii) Que le projet serait achevé, sur le plan opérationnel, au plus tard le 31 décembre 2026 et qu'un rapport détaillé sur le projet serait soumis au Comité exécutif dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet.

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU NIGERIA ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'HYDROCHLOROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À LA PHASE II DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC

(les changements pertinents sont en caractère gras pour en faciliter la consultation)

Objet

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement du Nigeria (le "Pays") et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indiquées à l'Appendice 1-A (les "Substances") à un niveau durable de **112,09 tonnes PAO** d'ici au **1^{er} janvier 2025**, conformément au calendrier de réduction du Protocole de Montréal.

Validité

17. Le présent Accord mis à jour annule l'Accord conclu entre le gouvernement du Nigeria et le Comité exécutif à la 81^e réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral.

APPENDICE 2-A: LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Rubrique	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	310,41	310,41	224,19	224,19	224,19	224,19	224,19	112,09	s.o.	
1.2	Consommation totale maximale autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	310,41	310,41	224,19	224,19	224,19	167,81	167,81	112,09	s.o.	
2.1	Financement convenu pour l'Agence principale (PNUD) (\$ US)	2 600 000	0	1 400 000	0	0	2 600 000	0	1 610 472	8 210 472	
2.2	Coûts d'appui pour l'Agence principale (\$ US)	182 000	0	98 000	0	0	182 000	0	112 733	574 733	
2.3	Financement convenu pour l'Agence de coopération (Gouvernement de l'Italie) (\$ US)	269 025	0	234 400	0	0	0	0	0	503 425	
2.4	Coûts d'appui pour l'Agence de coopération (\$ US)	34 937	0	30 472	0	0	0	0	0	65 377	
2.5	Financement convenu pour l'Agence de coopération (ONUDI) (\$ US)	176 837	0	0	0	0	0	0	0	176 837	
2.6	Coûts d'appui pour l'Agence de coopération (\$ US)	15 915	0	0	0	0	0	0	0	15 915	
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	3 045 862	0	1 634 400	0	0	2 600 000	0	1 610 472	8 890 734	
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	232 852	0	128 472	0	0	182 000	0	112 733	656 025	
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	3 278 714	0	1 762 872	0	0	2 782 000	0	1 723 205	9 546 759	
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)										70,43
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)										10,62
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)										167,45
4.2.1	Élimination totale du HCFC-141b convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)										41,90
4.2.2	Élimination du HCFC-141b réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)										54,50
4.2.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)										0,00
4.3.1	Élimination totale du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés aux termes du présent Accord (tonnes PAO)										28,30
4.3.2	Élimination totale du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)										25,00
4.3.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés (tonnes PAO)										0,00